



Élu(es) de tous les personnels au service de l'intérêt général !



Cher(es) collègues,

En décembre prochain, vous élirez vos représentant(es) lors d'élections professionnelles historiques puisqu'elles concerneront les trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière).

L'enjeu sera de taille puisque de ces élections découlera la représentativité de chaque organisation syndicale dans les instances paritaires.

Ces résultats seront aussi regardés de près au niveau national pour, conformément aux accords de Bercy, définir les organisations syndicales qui seront incontournables dans les négociations autour des grands enjeux de société.

Majoritaire en Alsace, la FSU et ses syndicats peuvent se prévaloir d'une influence certaine et d'une expertise redoutable.

Ce n'est pourtant pas eux qui font «la pluie et le beau temps» face à une administration de plus en plus rigide et autoritaire. Face à la tentation du «passage en force» systématique contre l'avis des représentant(es) des personnels, le renforcement du poids de la FSU et de ses syndicats est un impératif.

Vous trouverez dans ce bulletin un descriptif des instances dans lesquelles la FSU est pleinement engagée. Vous constaterez l'importance d'y porter fortement la voix de tous les personnels. La réussite de tous les élèves et l'amélioration des conditions de travail des agents en dépendent.

En décembre, nous devons envoyer un message clair au gouvernement en renforçant le syndicalisme de lutte de de transformation sociale incarné par la FSU et ses syndicats.

Dès la rentrée, il nous faudra faire campagne et impliquer toute la profession.

Alors ensemble, majoritaires, nous saurons faire résonner la voix de l'ensemble des personnels et œuvrer efficacement au service de l'intérêt général.

SOMMAIRE

P1	Edito	P3	la CAAS
P2	les CHSCT	P3	CAPA et CAPD
		P4	le CTA

les CHSCT

COMITÉS HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET
CONDITIONS DE TRAVAIL



KESAKO ?

Les CHSCT ont un véritable droit de regard sur les conditions de travail. Leur champ d'investigation et d'action concerne l'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité...), son environnement physique, son temps et ses horaires, l'aménagement des postes de travail, l'impact des nouvelles technologies... Les CHSCT doivent être consultés sur tout projet d'aménagement touchant aux conditions de travail, de santé ou de sécurité (déménagement, rénovation ou réorganisation de bureaux, fusion de services ou même réforme globale)... Ils proposent des actions de prévention des risques professionnels.

Quels sont les outils pour prévenir les risques et améliorer les conditions de travail ?

Pour pouvoir remplir leur rôle, les CHSCT doivent être informés de tout ce qui peut affecter les conditions de travail et de santé. Ils peuvent être directement saisis par les personnels. Ces derniers disposent d'outils à l'échelle de leur établissement pour signaler tout problème lié à la sécurité ou aux conditions de travail (le Registre Santé et Sécurité au travail, accessible à tous) et évaluer les risques propres à chaque établissement (risques relatifs à l'environnement physique mais également risques psychosociaux) dans le cadre du document unique d'évaluation des risques (DUER) qui doit déboucher sur des actions de prévention.

En quoi consiste l'action des représentants de la FSU en CHSCT ?

Les 16 représentants de la FSU, présents dans les 3 CHSCT (départementaux et académiques) sont intervenus pour pousser à la mise en place d'une politique de prévention des risques à l'échelle du terrain. Ils ont alerté le rectorat sur les difficultés et les souffrances rencontrées par les collègues, participé aux visites d'établissements (en préconisant des mesures de prévention) et fait voter des avis (sur les conditions de travail des personnels remplaçants, l'usage des TIC, l'impact des «réformes des STI et des rythmes sur les personnels..») proposant à l'administration des actions visant à améliorer les conditions de travail des collègues.

Les représentants de la FSU sont déterminés à poursuivre leurs interventions pour que l'action menée dans les CHSCT ait une traduction concrète sur l'amélioration des conditions de travail et la santé au travail.



Le service public, on l'aime, on le fait avancer !

CAPA

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
et CAPD



À chaque moment de votre carrière, faire respecter vos droits !

Depuis ses origines et progressivement, le paritarisme dans l'Éducation nationale, par l'action des élus des personnels et tout particulièrement ceux des syndicats de la FSU, a pu imposer des droits collectifs et une obligation de transparence et d'équité dans les procédures d'affectation et de promotions. Il s'agit de **développer des moyens de contrôle évitant l'arbitraire et l'inégalité.**

Rien n'est définitivement acquis cependant. L'opiniâtreté dans la défense des collègues et l'efficacité prouvée des élus, face à une administration plus soucieuse de rentabilité que de traitement équitable de chacun, ont suscité des attaques renouvelées. Conformément aux logiques d'individualisation et de mise en concurrence, les gouvernements successifs souhaitent réduire fortement le périmètre d'action des CAP (Commission Administrative Paritaire).

Un paritarisme conforté et renforcé dans ses prérogatives, constituera un levier au service de tous. La pratique paritaire des syndicats de la FSU porte l'empreinte de leur **attachement au statut**, et aux garanties collectives qui découlent de l'appartenance à la **fonction publique d'État** : droit à la carrière (progression salariale), droit à la mobilité (mutation, mobilité professionnelle), respect du métier (exercice de ses fonctions en toute indépendance, à l'abri des pressions hiérarchiques).

Cette pratique du paritarisme, en lien avec l'ensemble de l'activité syndicale à tous les niveaux, a fait historiquement des syndicats de la FSU les porteurs de revendications dans lesquelles nos professions se reconnaissent.

la CAAS

COMMISSION ACADÉMIQUE D'ACTION SOCIALE



Etre à vos côtés dans les moments difficiles de la vie

La solidarité est une valeur que l'on porte haut à la FSU et l'écoute constitue une de nos priorités. L'action sociale est destinée à accompagner et à aider les agents dans les différentes étapes de leur vie professionnelle. Que ce soit pour une aide financière d'urgence, des aides pour certains frais de transport, des aides au logement ou un logement d'urgence, des places en crèche, pour envoyer vos enfants en centre de vacances ou accompagner financièrement vos envies de loisirs... les élu-es de la FSU vous soutiennent.

L'action sociale, à laquelle participe la FSU, par l'intermédiaire de la commission de réforme (accident du travail), des CDAS (action sociale départementale), CAAS (action sociale académique) ou encore SRIAS (action sociale régionale et interministérielle) et CNAS (niveau national), vise à **accompagner et aider les personnes fragilisées** à un moment de leur parcours, à **améliorer le quotidien des agents et contribuer ainsi à leur bien-être personnel et à l'amélioration de leurs conditions de travail.**

La FSU vous défend dans ces commissions et veille à un respect de l'équité de traitement de tous les collègues pour chaque domaine concerné et ce dans une totale transparence.



Le service public, on l'aime, on le fait avancer !

Le CTA est un **comité technique de proximité**, né à l'occasion des élections professionnelles de 2011. Il est présidé par le recteur, comprend le directeur des ressources humaines, 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les personnels élus. Il est **compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs**, situés dans le ressort territorial de l'académie concernée.

Notre travail d'élu(es) des personnels

Dans les faits, le Comité Technique Académique est une instance dans laquelle représentant(es) des personnels et représentant(es) de l'administration discutent des mesures techniques prises par le recteur. A la fin de cette instance, les représentant(es) des personnels sont invité(es) à se prononcer par un vote sur les mesures envisagées.

Les élu(es) sont donc amené(es) à se prononcer sur des sujets aussi divers et importants que la **DHG des lycées, la répartition de la carte des formations en lycée, l'observation des votes en CA, les enveloppes attribuées aux départements pour les DHG collège, les dotations départementales de la carte scolaire du premier degré, les expérimentations de niveau académique, les décisions politiques prises par le recteur quant aux TZR, aux non-titulaires, l'offre du Plan Académique de Formation...** Concernant les personnels administratifs, les représentant(es) de la FSU s'expriment sur **l'implantation des postes, sur les indemnités et les primes, l'organisation des services...**

Premier bilan

Ces trois dernières années, les élu(es) de la FSU ont défendu les intérêts de tous les personnels contre les réformes gouvernementales appliquées à l'académie. Au-delà des moyens et de leurs conséquences sur le nombre de postes, la carte scolaire, l'aide aux élèves fragiles ou à besoins éducatifs particuliers... la défense des GRETA, la bataille contre les réformes du lycée, du Brevet des collèges, des épreuves de Bac-calauréat, des ESPE... ont été au centre de leurs préoccupations. En recherchant chaque fois l'unité la plus large, les représentant(es) de la FSU ont affirmé leur **opposition profonde à la réforme des STI2D, dénoncé la non-implantation des postes CPE pourtant attribués par le ministère...** Dans tous les débats, les conditions de travail des personnels (y compris celles, difficiles, des stagiaires), ont guidé leurs interventions.

La charge de travail permettant de réunir les informations nécessaires et de soulever les incohérences des mesures du recteur est colossale et s'appuie sur les élu(es) et les sections départementales et académiques des syndicats de la FSU.

Implantée dans tous les secteurs de l'Éducation et majoritaire dans la plupart d'entre-eux, **seule la FSU peut se prévaloir d'une expertise aussi fine et d'une polyvalence aussi large.**

Seule la FSU peut se prévaloir d'une délégation composée d'expert(es) du premier degré, du second degré, des personnels administratifs, des personnels de santé ou du service social, des personnels de direction ou d'inspection...

Le renforcement de son poids dans le CTA sera un gage d'efficacité et de crédibilité pour les 4 années à venir.

En décembre, donnez à la FSU les moyens de continuer à agir au service de la réussite de tous les élèves et pour l'amélioration des conditions de travail de tous les agents.



POZUELO José



KONIECZKA Agathe



ASSAL Alain



MARINELLI Myriam



KOELBLEN Jean-Marie



ANSEL Christophe



THIL Pascal



BENEDETTI Myriam



BISCHOFF Nadine



SOLUNTO Virginie



SCHVERER François



JACQUET Elisabeth



MOUSSAVIAN-HUPPE Leïla



HUMBERT Catherine



HAGER Sandra



SCHILL François



MATHIEU Stéphanie



BAUGEY Valérie



LAMBS Anne-Sophie



BOLZER Marc